



39H et RTT dans l'hotellerie

Par **arwen0104**, le **15/12/2012 à 08:53**

Bonjour,rnrnJe travaille dans un hôtel depuis plusieurs années et un nouvel employé vient de me poser une question qui met le doute sur notre temps de travail.rnNous sommes à 39h/semaines et n'avons pas de RTT.....sauf: Etant donné que nous faisons 8h/jours, nous récupérons 1 journée tous les 2 mois (car +4h/mois). Mais si l'on compte le nombre de jours où nous sommes censés travailler tous les mois: $169/88 = 21.12$ jour, or certains mois nous faisons 23jours, en 2013, nous aurons 2 mois de 20 jours, 3 de 21, 3 de 22 et 4 de 23. $21 \text{ jours} * 12 \text{ mois} = 252$, et là nous travaillons 261 jours dans l'année... Ne sommes nous pas censés récupérer ce temps de travail?rnrnmerci d'avance pour vos réponses car ça me paraît tellement gros que j'ai du mal à croire que l'on ai pû nous avoir à ce point!

Par **pat76**, le **15/12/2012 à 16:28**

BonjourrnrnJe vous invite à consulter gratuitement sur le site de Légifrance votre convention collective dont le n° de Brochure est 3292 (Hôtels, Cafés, Restaurants) pour connaître vos droits concernant les RTT.